

AACCESS

Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 10 000 euros
Siège social : 9 bis Route de Mercy
03340 CHAPEAU
897 892 212 RCS CUSSET

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 31 décembre,
A 12 heures,

La Société **HAS INVEST**, Société par actions simplifiée au capital social de 4 900 euros, ayant son siège social 3 Route de Chapeau – 03340 NEUILLY LE REAL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Cusset sous le numéro 934 356 726, représentée par Monsieur Hervé BAUDOUIN, Président et Madame Audrey DUCERF, Directeur général,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société AACCESS,

Associé unique de ladite Société,

A préalablement exposé ce qui suit :

Par acte sous seing privé en date à CHAPEAU du 31 mars 2021, **Monsieur Sébastien GAYET**, né le 3 décembre 1978 à VICHY (Allier), de nationalité française, a constitué la Société à Responsabilité Limitée dénommée « AACCESS ». Cette SARL à associé unique au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé 9 bis Route de Mercy à CHAPEAU (03340), a été immatriculée au RCS de Cusset sous le numéro 897 892 212.

Par acte sous seing privé du 30 décembre 2024 à CHAPEAU, Monsieur Sébastien GAYET a cédé la totalité des parts qu'il possédait dans la société, à la Société HAS INVEST qui en a la jouissance à compter du 31 décembre 2024.

A pris les décisions suivantes :

- Modification des statuts corrélative à la cession des parts sociales,
- Modification de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Après avoir rappelé les termes de l'acte sous seing privés en date à CHAPEAU du 30 décembre 2024, déposé le même jour au siège social contre remise d'une attestation de la

 

gérance, portant cession par Monsieur Sébastien GAYET à la Société HAS INVEST de l'intégralité des parts sociales lui appartenant dans la Société, l'associé unique prend acte de la sortie de Monsieur Sébastien GAYET et décide de remplacer l'article 7 des statuts par les dispositions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

"Le capital social est fixé à DIX MILLE EUROS (10 000 euros), divisé en 1 000 parts de 10 euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 1 000 et attribuées en totalité à la Société HAS INVEST, associée unique."

Le dernier alinéa de l'article est inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, prenant acte de la démission de Monsieur Sébastien GAYET de ses fonctions de gérant à compter de la date d'effet de son retrait de la société, lui donne quitus entier et définitif de sa gestion à ses fonctions.

L'associé unique décide de nommer en qualité de gérant non associé à compter de ce jour :

Madame Audrey DUCERF née PRIEUR,
demeurant 5 Route des Alissants – 03340 MERCY,

qui accepte, **pour une durée illimitée.**

Madame Audrey DUCERF déclare n'être frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Madame Audrey DUCERF exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Pour la Société HAS INVEST
Hervé BAUDOUIN

A blue ink signature, appearing to be 'HBAUDOUIN', written over a horizontal line.

Audrey DUCERF

A black ink signature, appearing to be 'AUDREY DUCERF', written over a horizontal line.